

Nouvelles certifications AFAQ « Service biomédical » à l'AP-HP

Les services biomédicaux et hôteliers des Hôpitaux Saint-Louis, Lariboisière, Fernand Widal, Robert Debré et Bretonneau, dépendant de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sont certifiés ISO 9001 depuis 5 ans pour l'achat et la maintenance biomédicale et la maintenance hôtelière. Cette certification valide nos pratiques et notre engagement pour la satisfaction de nos clients.

L'arrivée de la certification AFAQ « Service Biomédical » valide notre cœur de métier : « le biomédical ». C'est pour cela que nous avons entrepris la démarche pour obtenir cette nouvelle certification.

Étant déjà dans une démarche qualité, le temps passé pour compléter les éléments demandés pour la certification AFAQ, a été pour nous relativement peu chronophage. De plus, les questions et éléments de preuves à mettre à disposition pour l'auditeur sont très orientés « métier », donc à la portée de chaque service biomédical. La compréhension du questionnaire est simple et les différents niveaux de validation pour chaque question permettent à chacun de s'évaluer pour s'améliorer.

La certification AFAQ étant une certification très jeune, elle demande à s'améliorer avec le temps et l'engagement des services biomédicaux. Une amélioration du logiciel de recueil est encore nécessaire afin de faciliter la saisie des réponses aux questions et des éléments de preuves à fournir.

Cette certification fortement orientée « métier » est très valorisante pour nos équipes qui sont amenées à mettre en œuvre les bonnes pratiques quotidiennes.

L'AFAQ biomédicale sera suivi par nos techniciens, qui seront pilote des actions à mettre en œuvre, suite à l'audit, et ainsi

assurer une démarche d'amélioration continue de leurs pratiques.

Laurent KUBIAK

Ingénieur biomédical Maintenance

AP-HP. Nord – Université de Paris

Hôpitaux Lariboisière, Saint Louis, Robert Debré, Fernand Widal, Bretonneau.

Cette nouvelle certification a été travaillée conjointement par l'AFNOR, l'Université Technologique de Compiègne, l'AFIB et l'AAMB dans le but de favoriser l'amélioration continue des services biomédicaux d'anticiper des obligations qualité qui ne manqueront pas de nous être imposées dans un proche avenir.

Le cahier des charges que nous avons défini visait plusieurs objectifs :

- Avoir une certification orientée « métier » parlant aux professionnels que nous sommes, et élaborée par eux.
- Présenter un coût plus accessible que les ISO 9000 tout en étant compatible.
- Validée par des organismes officiellement reconnus et moteurs de la qualité (AFNOR, AFAQ).
- Accessibles aux petits comme aux grands établissements.

Cela, dans le but d'inciter les services biomédicaux à se valoriser, s'améliorer et démontrer un haut niveau de service.

Le processus de certification devra lui-même s'améliorer en contenu et en ergonomie, et c'est pour cela que les retours d'expérience sont essentiels.

Le contenu de la certification AFAQ « Service Biomédical » est consultable dans « NEWS IRBM » Vol. 44 – N°4 de septembre 2023.

Thierry POINSIGNON

Vice-Président de l'AAMB

